



Procès-verbal du Conseil Académique

Du 25 juin 2025

Le mercredi 25 juin 2025
Liste d'émargement

Nom		Prénom	Quorum	SIGNATURE
Collège A : 14	GEOFFROY	Michel	1	P
	AURORE	Guylène	1	P
	CORDEL	Nadège	1	Procuration G.MOPHOU
	COTTIAS	Myriam	1	Procuration M.GEOFFROY
	DONATIEN	Patricia	1	A
	DRAME	Moustapha	1	P
	ELIT-DIT-COSAQUE	Christophe	1	P
	FLORY	Anny	1	A
	GASPARD	Sarra	1	A
	INAMO	Jocelyn	1	A
	JOSEPH	Philippe	1	P
	MOPHOU	Gisèle	1	P
	PELAGE	Jeannie	1	A
	ROOS	Christophe	1	P
	SOUBDHAN	Ted	1	P
Collège B : 10	ARAGON	Jaime	1	Procuration G.LAWRENCE
	DULORMNE	Maguy	1	
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	1	P
	GALY	Karyne	1	P
	JOACHIM	Jean-Louis	1	P
	LARGITTE	Lucie	1	P (à partir du point 3)
	MANYRI	Laurent	1	P
	PHILIPPON	Melody	1	A
	ROGERS	Dominique	1	P

	VACANT		0	
Collège C : 4	CORBIN	Elsa	1	P
	DUBOST	Isabelle	1	P
	LAWRENCE	Génica	1	P
	RENE-TROUILLEFOU	Malika	1	P
Collège D : 2	BELLANGER	Jean-Pierre	1	P
	RAMASSAMY	Mickaelle	1	P
Collège E	LETIN	Grégory	1	P
	MARTY	Giliane	1	A
	PLACIDE	Patrick	1	P
	SIARRAS	Patrick	1	P
Collège : BIATSS	FAURE	Agnès	1	P
	GILLOT	Michelle	1	P
	JEAN-BAPTISTE	Pascale	1	P
	MAMES	Patricia	1	P
	NAIGRE	Rose-Marie	1	P
	ROUYARD	Francky	1	A
Coll : Doctorant	CUIRASSIER	Cyrielle	1	P
	RIPPON	Carl	1	Procuration E.APPATORE
Collège : Etudiants	APPATORE	Enora	1	P
	BAJOC	Stacy	1	A
	BERGER	Anaïs	1	P
	CHATENAY-RIVAUDAY	Nora	1	P
	POINT-CANTERO	Tyhiana	1	A
	COUFFE	Alexy-Kanel	1	A
	DESIR	Melvine	1	A
	DESIR	Robdan	1	A
	DEROCHE	Janice	1	Procuration N.CHATENAY

	EAMILÉ	Nicolas	1	P
	FEUILLARD	Mathieu	1	A
	ROBIN	Edwin	1	A
Pers. Ext	BESSADA	Catherine	1	A
	EL GANAQUI	Mohammed	1	A
	ERTUS	Marc	1	A
	HO HIO HEN	Catherine	1	A
	LOUVET	Sandrine	1	A
	OZIER-LAFONTAINE	Harry	1	A
	VEGA-RUA	Anubis	1	Procuration P.SIARRAS
	VACANT		0	
	TOTAL			

Conseil académique du 25 juin 2025

Ordre du jour :

- 1) Propos liminaires du président**
- 2) Affaires scientifiques :** Approbation de la répartition financière de l'AAPE-SR-2025
2nd appel
- 3) Affaires pédagogiques :**
 - a) Modification des modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences (MGCC)**
 - b) Demande d'accréditation hors vague**
 - c) Calendriers pédagogiques**
 - d) Modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences (MPCCC)**
 - e) Ouverture de diplôme**
 - f) Capacité d'accueil MMOPK**
 - g) Modification de maquettes**
- 4) Questions diverses**

Ouverture de la séance à 8H15

3) Affaires pédagogiques :

a) Modification des modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences

M. le Président : On en vient aux affaires pédagogiques. Et on va parler de la modification des modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences, les MGCCC. Est-ce que vous avez des questions sur ce dossier ?

Mme X [00:00:17] : Oui, Monsieur le Président.

M. le Président : Oui, allez-y.

Mme X [00:00:20] : Oui, bonjour, et bonjour à tous. Moi, j'ai des questions par rapport au contenu du dossier. Par exemple, si j'ai bien compris, toutes les copies doivent être anonymisées, y compris pour le contrôle continu, parce que ce n'est pas précisé, ça. Par exemple, comment ça se passe quand on fait des tests en ligne ? Là, on ne peut pas rendre anonyme, ce n'est pas possible.

M. Président : Alors, je ne sais pas si la DEVE est avec nous pour l'aspect réglementaire, je n'ai pas l'impression qu'elle soit connectée.

Mme COMBET, DEVE : Oui, bonjour Monsieur le Président, bonjour à tous.

M. Président : Je ne vous ai pas vue, pardonnez-moi. Je vous laisse rapidement rajouter des détails sur cette question.

Mme COMBET, DEVE : Merci Monsieur le Président. Effectivement, le principe de l'anonymat ne l'est que pour les contrôles terminaux et pas pour les contrôles continus.

Mme X [00:01:10] : D'accord, et puis j'en profite encore, j'ai une autre question, s'il vous plaît.

M. Président : Je vous en prie, allez-y.

Mme X [00:01:14] : Concernant les surveillances, je n'ai pas vu, me semble-t-il, le nombre de surveillants réglementaires par rapport au nombre d'étudiants. Alors, je vous pose la question parce que, moi, c'est quelque chose auquel je me confronte tout le temps. Dans les amphithéâtres de 180 personnes, j'ai un mal fou pour trouver des surveillants. Et bien souvent, le soir, on est à peine deux. Est-ce qu'il y a un nombre réglementaire de personnes par rapport au nombre d'étudiants ? Merci.

M. le Président : Il appartient au service de l'UFR, étant sous l'autorité du doyen, de s'assurer que suffisamment de personnes sont convoquées en fonction de la taille et des effectifs présents à surveiller. Il faut au moins deux personnes, même dans une salle, parce que les collègues ont le droit aussi de s'absenter quelques minutes et on ne peut pas laisser les étudiants sans surveillance. Mais il faut surtout que les gens qui sont convoqués aux surveillances s'y rendent. Et donc ça, c'est le travail du doyen de vérifier, parce que parfois, si vous êtes en sous-effectif à surveiller des examens, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu de convocation, c'est juste que les collègues ne sont pas venus. Et ça, ça pose problème parce que ça fait partie de notre service avec les enseignements, l'élaboration des sujets, la correction des copies, il y a aussi la surveillance.

Mme X [00:02:42] : Alors, ce qui pose problème, c'est au niveau du contrôle continu, parce qu'il y a peut-être, effectivement, des convocations pour les examens terminaux, mais en contrôle continu, donc il n'y a pas un nombre réglementaire de surveillants ?

M. le Président : Normalement, si le contrôle continu a lieu en amphithéâtre, si c'est dans des salles, je pense qu'on peut être seuls puisque ça ne dure pas beaucoup de temps. Mais si on est dans des amphithéâtres, effectivement, il faudrait prévoir un renfort. Une personne seule ou deux personnes ne peuvent pas surveiller 100 ou 200 étudiants dans un amphithéâtre, on est d'accord.

Mme X [00:03:12] : Je vous remercie.

M. le Président : Je vous en prie. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. EAMILÉ, étudiant pôle Guadeloupe : Oui, s'il vous plaît.

M. le Président : Allez-y.

M. EAMILÉ, étudiant pôle Guadeloupe : Oui, donc bonjour à tous. Donc le document aborde l'utilisation de l'intelligence artificielle en stipulant qu'elle est considérée comme une fraude, à moins d'être expressément autorisée et mentionnée. Mais il ne fournit pas de directives claires ou d'exemples sur les scénarios où l'IA pourrait être autorisée, par exemple pour la recherche documentaire ou l'amélioration de la rédaction avec une citation appropriée, ni sur la manière précise de la mentionner.

Ma question est donc la suivante : L'Université des Antilles prévoit-elle de développer des lignes directrices plus détaillées ou une politique spécifique concernant l'utilisation éthique et pédagogique de l'intelligence artificielle par les étudiants, notamment pour des outils comme ChatGPT, afin de les intégrer de manière constructive dans les processus d'apprentissage et d'évaluation plutôt que de se limiter à une interdiction générale ou à une simple autorisation sans être définie. Cela permettrait, selon moi, aux étudiants de comprendre comment ces outils peuvent être utilisés de manière responsable pour soutenir leur travail académique tout en évitant le plagiat.

M. le Président : Merci, M. EAMILÉ. Ça tombe bien, puisqu'effectivement, là, pour l'instant, nous sommes dans la rédaction. On ne peut pas, de la même façon que des documents ne sont pas autorisés lorsqu'on passe des examens. Parfois, ils le sont, mais parfois, ils ne le sont pas, donc c'est à la discrétion des enseignants. Il appartiendra aux enseignants de voir dans quelle mesure ils peuvent intégrer l'intelligence artificielle.

Mais je vous rassure, une charge de mission est prévue à cet effet. Je vais la présenter au prochain conseil d'administration de l'université, donc le 03 juillet prochain. Et là, il y aura une personne qui va être chargée de lancer les réflexions à l'échelle de l'établissement tout entier, donc avec les équipes pédagogiques, les UFR, pour savoir quelles mutations nous attendent, comment devrons-nous évoluer dans notre façon d'enseigner, parce qu'on ne pourra plus continuer à enseigner comme on le fait actuellement, et comment on va aussi évaluer les étudiants, puisqu'il va falloir aussi, je pense, évoluer dans nos formes d'évaluation, puisque l'intelligence artificielle, personne ne l'arrêtera.

Donc il n'est pas question, pour nous, d'aller faire comme si elle n'existe pas et d'être dans la négation, mais bien de s'adapter et d'évoluer avec les progrès technologiques. Donc c'est prévu. Il y aura effectivement un cadrage, mais qui ne va pas être un cadrage qui tombera comme ça de nulle part, mais qui sera le fruit de discussions et des expériences partagées par l'ensemble des collègues, parce qu'en fonction des disciplines, des diplômes, etc., les points de vue ne sont pas les mêmes. Il faut qu'on arrive à avoir des documents de cadrage qui conviennent à tous. Voilà. On est tout à fait conscients de ça. Il y aura une commission aussi avec cette chambre de mission qui sera créée sur les deux pôles et qui va pouvoir travailler de manière totalement collégiale pour faire face à cette situation.

Mme ROGERS, MCF : Excusez-moi, Monsieur le Président, Mme ROGERS, est-ce que dans cette commission, les étudiants seront associés ? Parce que je pense qu'ils ont peut-être des pratiques et aussi des choses à nous apprendre au-delà de ce que nous, nous pouvons percevoir de ce qui est souhaitable.

M. le Président : Il y a d'autres choses, Mme ROGERS, il est évident que les étudiants seront aussi partie prenante du processus du début à la fin. Donc ils seront partie prenante de la commission également, mais pas que. On a envie de savoir ce qu'ils en pensent. Leur point de vue est essentiel pour nous. Donc oui, la réponse est oui.

Mme ROGERS, MCF : Je vous remercie beaucoup.

M. le Président : Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je propose qu'on passe au vote sur ce document. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

b) Demande d'accréditation hors vague

M. le Président : On a une demande d'accréditation hors vague ensuite.

Est-ce que vous auriez des questions sur cette licence professionnelle ?

Pas de questions ? Je propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

c) Calendriers pédagogiques

M. le Président : Nous avons ensuite les calendriers pédagogiques qui nous ont été transmis après avoir été validés dans les CVU. Est-ce qu'il y aurait des questions ? Je passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

M. LETIN, BIATSS: Grégory LETIN.

M. le Président : Abstention de M. LETIN, très bien.

M. LETIN, BIATSS : Non, je répondais à qui aurait des observations ?

M. le Président : Des observations, allez-y.

M. LETIN, BIATSS : Oui, alors s'il s'agit du calendrier pédagogique de l'Institut de Biodiversité d'Écologie, je souhaiterais faire remarquer simplement que dans le tableau à la ligne une dans la Licence Professionnelle Métiers de la mer, on a le délai de session de l'emplacement prévu le vendredi, la session est prévue un vendredi et les résultats publiés le lundi. Et il me paraît important de souligner la difficulté que d'avoir en un week-end la remise des notes par les enseignants et la saisie des notes par l'équipe administrative. Donc j'aurais souhaité juste que, au lieu du lundi, soient décalés au moins deux jours, c'est-à-dire pour que ce soit réalisable, c'est-à-dire au mardi 13 ou en 2026.

M. le Président : Alors, donc là vous parlez de la première ligne du tableau Licence professionnelle Métiers de la mer dans l'Institut. Et vous êtes à quelle colonne ? Quelle session ?

M. LETIN : Il est prévu normalement une session de remplacement vendredi.

M. le Président : Mais quelle date ? Parce que là, je ne vois pas de quelle date vous parlez.

M. LETIN, BIATSS : Le vendredi 10.

M. le Président : Vous avez un vendredi 10 quelque part ? 10 juillet 2026.

M. LETIN, BIATSS : Et la remise des notes le lundi, c'est-à-dire quasiment le week-end pour pouvoir...

M. le Président : La remise, elle est indiquée où dans le tableau ? Parce que je ne la vois pas.

M. LETIN, BIATSS : Le lundi, la colonne suivante.

M. le Président : On n'a pas le même document peut-être. Parce que moi, la colonne suivante... Peut-être qu'on ne parle pas du même tableau parce que moi, la colonne suivante, je vois : soutenance de rapport de stage le 02 juillet 2026.

M. LETIN : Alors, je parle du calendrier pédagogique de l'IBE. Si on est sur ce point-là, c'est de ça dont il s'agit.

M. le Président : Un tableau avec plusieurs lignes. Je n'ai pas un tableau dédié à l'IBE, j'ai un tableau dédié à l'Institut d'urbanisme. Et ensuite, moi, j'ai un tableau avec plusieurs licences et masters. Et la première ligne, c'est la Licence professionnelle Métiers de la mer.

M. LETIN, BIATSS : C'est normalement le point 3C. C'est la pièce 3C, calendrier du 25-06. Calendrier pédagogique du 25-26 IBE PDF. Je ne sais pas si vous êtes sur le même document.

M. le Président : Je suis sur un tableau récapitulatif, je ne sais pas si j'ai cette pièce devant moi.

Mme x [00:10:13] : Je pense, Monsieur le Président, c'est juste la colonne après Contrôles continus.

M. LETIN, BIATSS : Le remplacement du CCI vendredi 10/01/2026 et les résultats publiés dès le lundi. Ça me paraît difficilement réalisable.

M. le Président : Est-ce que M. JOSEPH veut intervenir ? Parce que je pense que c'est lui, le responsable de la Licence professionnelle Métiers de la mer à l'IBE. Est-ce qu'il est connecté ? Je crois que oui. Est-ce qu'il nous entend ? Ça, je ne sais pas.

M. JOSEPH, PR : Je suis connecté. Bonjour à tous, merci. Je n'ai pas le document sous les yeux.

Il est possible qu'on ait fait une erreur. C'est possible que ça se produise.

M. le Président : On décale cette date.

M. JOSEPH, PR : Deux jours ? Oui. C'est possible qu'on ait fait une erreur.

M. LETIN, BIATSS : J'ai également une question, si c'est possible.

Alors, je note également que les résultats de la session de rattrapage du deuxième semestre ne sont notés que pour les licences professionnelles Métiers de la mer et le Master 1 en Gestion de l'environnement, mais pas pour les deux autres formations. Donc, afin de faciliter la planification des étudiants et des enseignants, l'IU3A prévoit-elle de publier des dates précises pour les résultats des sessions de rattrapage de ces formations ? Cela apportera une meilleure visibilité et organisation pour les étudiants concernés.

M. le Président : Vous parlez de quelle formation précisément de l'IU3A ?

M. LETIN, BIATSS : Sur le document, le même document actuel qui est actuellement traité, il y a la Licence professionnelle Écologie terrestre environnement tropical.

M. le Président : Ça, ce n'est pas l'IU3A, ça, c'est l'IBE.

M. LETIN, BIATSS : Oui, l'IBE, excusez-moi. Mais il y a aussi le Master 2 en Gestion de l'environnement. Et pareil, il n'y a pas les dates de publication des résultats, tandis que les deux autres formations ont les dates. C'est juste pour la prévisibilité au niveau des études.

M. JOSEPH, PR : Oui, c'est bon. Vous savez, concernant le Master, vous savez que les soutenances peuvent se faire pour les Master 2.

M. LETIN, BIATSS : La licence également.

M. le Président : La LP Écologie terrestre environnementale.

M. JOSEPH, PR : Pour les Master 2, vous savez que les IBE peuvent se tenir en juillet ou août, assez près : septembre, octobre. On ne peut pas déjà fixer une date parce qu'il arrive que les IBE se tiennent en septembre, octobre.

M. le Président : La fin de l'année, c'est le 30 septembre. L'année universitaire ne se termine pas au 31 août, mais au 30 septembre. Effectivement, il faut tout faire pour qu'ils aient soutenu leur stage quand ils ont des stages un peu plus longs, en septembre donc. En effet, c'est compliqué de mettre une date.

M. LETIN, BIATSS : Il en est de même pour la LP, j'imagine.

M. JOSEPH, PR : Oui. Ils ont des stages de six mois. Et quelques fois, ils commencent en voulant changer de licence professionnelle. En Guadeloupe, ils commencent des fois tardivement, donc c'est compliqué de poser une date.

M. le Président : Il suffit que chaque année, les étudiants soient informés de la situation.

M. JOSEPH, PR : Bien sûr, ils le sont.

M. le Président : Ils sont en stage, donc ils s'imaginent bien qu'on n'a pas de résultats tant que le stage n'est pas terminé. Parce que ça, c'est de la gestion effectivement un peu plus agile et souple et moins rigide que dans une formation plus académique et plus généraliste.

Est-ce qu'il y a d'autres questions avant qu'on passe au vote ou remarques ?

Donc, on tient compte de la proposition de M. LETIN de décaler de 24 heures et, avec cette modification, je vous propose qu'on vote ces calendriers.

Mme ROGERS, MCF : Excusez-moi, Monsieur. Je suis contre, M. le Président. Il me semble que mettre 24 heures n'est quand même pas tout à fait suffisant. Est-ce qu'on n'est pas hors de la législation en suggérant que les collègues travaillent pendant le week-end ? Alors, nous le faisons tous, mais on n'est pas tout à fait... Est-ce que c'est bien réglementaire de ne donner que deux jours qui sont des jours de congé, alors qu'en principe, nous avons tous droit à la déconnexion et, effectivement, à ce que les choses soient étaillées différemment ? Enfin, par rapport à la remarque de M. JOSPEH, est-ce qu'il ne serait pas simplement possible de mettre la date ultime de la fin du semestre ? Comme ça, effectivement, les étudiants ont déjà l'information que jusqu'à telle date, il est possible de soutenir, par exemple.

M. le Président : Je pense qu'ils ont déjà cette information, Mme ROGERS, puisque c'est la règle et que normalement, ils ont toutes ces informations à la rentrée parce que les responsables de la formation les reçoivent avec l'équipe pédagogique. Je pense que sur ce point de vue, il vaut mieux ne pas indiquer des dates limites alors que peut-être qu'on fera beaucoup plus tôt et que ça arrangera tout le monde et ne pas se donner une date qui finalement ne correspondra pas à la réalité. Et sur le premier point, on parle de sessions de rattrapage. Normalement, pour des licences professionnelles qui sont quand même en nombre limité, ce qui est important pour que ce soit efficace, puisqu'il ne s'agit pas de saturer non plus le marché. Normalement, au rattrapage, on est sur quelques unités. Donc on est sur trois, quatre étudiants peut-être au rattrapage quand on a une promotion de 15. C'est rare qu'on en ait beaucoup plus. Je ne suis pas sûr que là, il y ait des problèmes de délai. Corriger trois copies, sincèrement, on peut faire ça rapidement.

À mon avis, plus tôt les étudiants ont leurs résultats et mieux c'est pour eux. Je comprends qu'il soit nécessaire de respecter le temps de déconnexion, comme vous dites, ou de repos des collègues. Mais enfin, on a aussi un service à rendre aux étudiants. Ils doivent pouvoir poursuivre, ils doivent pouvoir s'inscrire pour ceux qui le souhaitent dans d'autres formations. Plus tôt ils auront leurs résultats, mieux ce sera. Et puis, si jamais on n'y arrive pas, ça peut arriver qu'on décale d'une journée, mais on va essayer de se tenir à un calendrier, je pense, assez contraint dans l'intérêt des étudiants, sachant qu'ils sont en très faible effectif. Là, on ne parle pas de cohortes de 50 ou de 60 étudiants ou plus, mais on est sur deux ou trois copies à corriger.

Donc je vous propose qu'on passe au vote sur ces documents, sur ces calendriers. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention, toujours M. LETIN, je crois. Non ? C'était pour la question, votre main levée ?

M. LETIN, BIATSS : Non, je vote pour.

M. le Président : Pardonnez-moi.

Et qui vote contre ? Pas de vote contre. Merci beaucoup.

d) Modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences

M. le Président : Nous avons les modalités particulières cette fois-ci de contrôle de connaissances. Est-ce que vous auriez des questions sur ce point ?

Licence professionnelle, quelqu'un veut prendre la parole ? Non ? Donc on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

e) Ouverture de diplôme et de DU à l'UFR Santé et Médecine

M. le Président : Est-ce que vous auriez des questions sur cette proposition de création de DU ? Pas de question. Donc on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

f) Capacités d'accueil

M. le Président : Nous en venons aux capacités d'accueil, là aussi, sur médecine. Le tableau a été validé par l'UFR Santé, sur conseils de l'UFR. Est-ce qu'il y aurait des questions sur ça ? Pas de question, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

g) Modification de maquette

M. le Président : Et enfin, modification de maquette, toujours pour l'UFR Santé. Je propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Mme LARGITTE, MCF : Excusez-moi, Président. Est-ce que vous avez noté que je suis là, Lucie LARGITTE ?

M. le Président : Désormais, oui, Mme LARGITTE.

Mme LARGITTE, MCF : Un peu avant aussi.

M. le Président : Ne vous inquiétez pas, on est en capacité de savoir à quel moment vous êtes connectée, donc...

Mme LARGITTE, MCF : D'accord, donc c'est parfait.

M. le Président : Parfait, moi, je ne l'avais pas vu en tout cas. Donc merci de me le signaler.

4) Questions diverses

M. le Président : Donc sur cette question diverse, Mme ROGERS, vous évoquiez le sujet des délégations, des détachements. Vous pouvez repréciser la question, parce que la DRH est là aussi précisément ?

Mme ROGERS , MCF : Oui, tout à fait. Bon, c'était juste la question des gens qui reviennent d'un CRCT, une délégation dont on fait une partie de leurs services en général, quelle qu'elle soit d'ailleurs, recherche ou autres, qui reviennent dans l'établissement et qui ne peuvent pas bénéficier du référentiel. Voilà, et donc je voulais savoir pourquoi.

M. le Président : Mme la DRH, si vous pouviez intervenir sur ce point ? Est-ce qu'il y a un texte quelconque qui s'opposerait à ce que des personnes, je suppose qu'elles reviennent en cours d'année, au référentiel lorsqu'elles ont passé une partie de l'année hors de l'établissement ?

Mme SOLVIGNON, DRH : Bonjour à tous, il n'y a pas de disposition particulière qui l'empêcherait. Par contre, il y a une disposition particulière, selon qu'on soit en CRCT ou en délégation, qui voudrait qu'on ne puisse pas prétendre à des heures complémentaires.

Mme ROGERS, MCF : Ce qui est normal.

Mme la DRH : Voilà, tout à fait. Mais il n'y a pas de disposition particulière qui empêcherait que vous puissiez bénéficier du référentiel équivalent horaire.

M. le Président : Et alors, qu'ils ne rentrent pas d'heures complémentaires dans ce cas.

Mme ROGERS, MCF : Exactement, on est tout à fait d'accord.

M. le Président : OK, vous avez votre réponse, Mme ROGERS ?

Mme ROGERS, MCF : Ce n'est peut-être pas que pour moi. Il y a plusieurs collègues qui sont dans le cas, donc c'est pour ça que je me suis permis de poser la question. Merci beaucoup.

M. le Président : Merci beaucoup, donc je remercie l'ensemble des étudiants, des personnalités extérieures et puis de nos collègues de l'administration qui ont participé à ce dernier CAC de l'année. Je demande aux enseignants et enseignantes chercheurs de rester connectés parce qu'on poursuit avec une série de CAC restreints. Merci aux collègues et aux étudiants qui nous quittent. Et à tout de suite pour les autres.

Fin de la séance 08h54.